

service chimie

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Urethane Isolation

Date de création/révision _{18.11.20} Version : 6.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001077_2_20201118 (FR)

BDS001077_20180727

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Remplace:

1.1. Identificateur de produit

Urethane Isolation

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produits anti-corrosion

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Service Chimie 5 Place de l'Eglise - St Thibault des Vignes 77400 Marne la Valée France

Tel.: +33(0)1 64 30 89 22 Fax.: +33(0)1 64 30 87 49 E-mail: HSE@service-chimie.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange



Service Chimie : S.A.S au capital 180 000€ - R.C.S Meaux 331 915 645

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31 Fiche de sécurité

Date de création/révision 18.11.20 Version : 6.0 Nom du **Urethane Isolation** produit:

BDS001077_2_20201118 (FR) BDS001077_20180727 Ref.Nr.: Remplace:

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique: Liquide inflammable, catégorie 3

Liquide et vapeurs inflammables.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles ? Exposition répétée STOT

rép., catégorie 2

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.,

catégorie 3

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Environnement: Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Le classement est basé sur méthode de calcul. Autres dangers : Non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indentificateur du produit:

Hydrocarbures, C9-C12, N-alcanes, isoalcanes, cycliques

Hydrocarbures, C9-C11, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques

Pictogramme(s) de danger:







Mention d'avertissement: Danger

Mention(s) de danger: H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée . H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Conseil(s) de prudence: P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 : Ne pas respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/du visage.

P332/313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P405: Garder sous clef.

P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles



service chimie

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Ref.Nr.:

Urethane Isolation

Remplace:

produit:

BDS001077_2_20201118 (FR)

Date de création/révision 18.11.20 Version : 6.0 BDS001077_20180727

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
Hydrocarbures, C9-C11, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	01-2119463258-33	-	(919- 857-5)	30- 70	Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1, STOT SE 3	H226,H304,H336	B,Q
Hydrocarbures, C9-C12, N-alcanes, isoalcanes, cycliques	01-2119458049-33	64742- 82-1	(919- 446-0)	5-10	Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1, STOT SE 3, STOT RE 1, Aquatic Chronic 2	H226,H304,H336,H372,H411	B,Q
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	01-2119457435-35	107-98- 2	203- 539-1	1-5	Flam. Liq. 3, STOT SE 3	H226,H336	A
Explication des notes							
A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail							
B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail							
Q : Le numéro de CAS est seulement un identificateur à employer en dehors de l'UE pour les entrées en stock.							

SECTION 4: Premiers secours

(* Explication des phrases: chapitre 16)

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
Contact avec la peau :	Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et essuyer la peau atteinte avec un linge sec. Ensuite laver avec du savon et de l'eau Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
Inhalation :	Air frais, tenir calme et au chaud. Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent
Ingestion :	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau



5 place de l'Eglise 77400 Saint Thibault des Vignes – France

Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

Urethane Isolation

Remplace:

Date de création/révision 18.11.20 Version : 6.0

Ref.Nr.:

BDS001077_2_20201118 (FR)

BDS001077_20180727

Contact avec les yeux :

Symptômes: rougeur, douleur. Légèrement irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges de vapeur/air explosifs Forme des produits de décomposition dangereux CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition

Assurer une ventilation adéquate

Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

Mettre dans un récipient approprié

Eliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.

6.4. Référence à d'autres sections



service chimie

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Urethane Isolation

Date de création/révision 18.11.20 Version : 6.0

Remplace:

produit: Ref.Nr.:

BDS001077_2_20201118 (FR)

BDS001077_20180727

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

L'équipement devra être mis à la terre

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.

Assurer une ventilation adéquate

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Laver à fond après l'usage

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé.

Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits anti-corrosion

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	107-98-2	VME	100 ppm
		VLE	150 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	107-98-2	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	107-98-2	VME	100 ppm
Hydrocarbures, C9-C11, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	-	VME	50 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	107-98-2	VME	188 mg/m3
		VLE	375 mg/m3
Hydrocarbures, C9-C11, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	-	VME	1000 mg/m3



🗐 5 place de l'Eglise 77400 Saint Thibault des Vignes – France

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31 Fiche de sécurité

Date de création/révision 18.11.20 Version : 6.0 Nom du Urethane Isolation produit:

BDS001077_2_20201118 (FR) Remplace: BDS001077_20180727 Ref.Nr.:

VLE 1500 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique	: Assurer une ventilation adéquate
	Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
	Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit
	La bonne pratique d'utilisation du produit consiste à porter des gants et à assurer une ventilation suffisante
	Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie.
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée:	Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A)
la peau et les mains :	Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374).
	Utilisez des gants réutilisables d?une durée de protection minimale de 30 minutes. La durée de protection des gants doit être supérieure à la durée totale de l?utilisation du produit. Si la tâche dure plus longtemps que la durée de protection, il faut changer les gants en cours d?utilisation.
Gants recommandés:	Nitrile
les yeux :	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique :	Liquide visqueux.
couleur :	Incolore à jaune.
odeur :	Solvant.
pH :	Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition :	Non connu.
Point d'éclair :	34 °C (en vase clos)
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	0.875 g/cm³ (à 20°C).
Hydrosolubilité :	Insoluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	62-110 mPa.s (@ 20°C)
	45 mm ² /s (@ 40°C)

9.2. Autres informations

COV = composés organiques 520 g/l volatils



service chimie

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Urethane Isolation

Date de création/révision 18.11.20 Version : 6.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001077_2_20201118 (FR)

BDS001077_20180727 Remplace:

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Urethane Isolation

Date de création/révision 18.11.20 Version : 6.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001077_2_20201118 (FR)

BDS001077_20180727 Remplace:

toxicité spécifique pour certains organes cibles? exposition répétée:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée .

danger par aspiration compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et
	étourdissements
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau

Contact avec les yeux : Peut entraîner irritation.

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	107-98-2	LD50 oral rat	4016 mg/kg
		LC50 inhal.rat	27596 mg/l
		LD50 derm.rabit	2000 mg/kg
Hydrocarbures, C9-C12, N-alcanes, isoalcanes, cycliques	64742-82-1	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 10 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 4 mg/kg
Hydrocarbures, C9-C11, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	-	LD50 oral rat	>5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	4951 mg/m3
		LD50 derm.rabit	>5000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	107-98-2	LC50 poisson	6812 mg/l
		EC50 daphnie	23300 mg/l
Hydrocarbures, C9-C12, N-alcanes, isoalcanes, cycliques	64742-82-1	IC50 algues	4.6-10 mg/l
		LC50 poisson	10-30 mg/l
		EC50 daphnie	10-22 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles



service chimie

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Urethane Isolation

Date de création/révision _{18.11.20} Version : 6.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001077_2_20201118 (FR)

BDS001077_20180727 Remplace:

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'éimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un

centre agréé de collecte des déchets.

Réglementations nationales : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et

nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN: 1263

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: MATIERES APPARENTEES AUX PEINTURES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe:

ADR/RID - Code de classification:F1

14.4. Groupe d'emballage

Ш Groupe d'emballage:

14.5. Dangers pour l'environnement



BDS001077_20180727

Fiche de données de sécurité © 2020



Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Urethane Isolation

Remplace:

produit: Ref.Nr.:

BDS001077_2_20201118 (FR)

Date de création/révision 18.11.20 Version : 6.0

ADR/RID - Dangereux pour Non l'environnement: IMDG - Polluant marine IATA/ICAO - Dangereux pour Non

No

l'environnement:

ADR/RID - Code tunnel:	(D/E)
IMDG - Ems:	F-E, S-E
IATA/ICAO - PAX:	355
IATA/ICAO - CAO	366

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de H226: Liquide et vapeurs inflammables. danger:

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée .

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

REVISIONS DANS LE

CHAPITRE:

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition acronyms and synonyms:



5 place de l'Eglise 77400 Saint Thibault des Vignes – France

Fiche de données de sécurité © 2020

Fiche de sécurité Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit :

Ref.Nr.:

BDS001077_2_20201118 (FR)

Date de création/révision
18.11.20 Version : 6.0

Remplace :

BDS001077_20180727

VLE = valeurs limites d?exposition (de court terme)

COV = composés organiques volatils PBT = persistant bioaccumulative toxic vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

